



N/Réf : 07/04/SG/2016

★ Mobiliser pour Construire ★

**ACTION TCHADIENNE POUR L'UNITÉ ET LE SOCIALISME / PARTI RÉVOLUTIONNAIRE POPULAIRE ET ÉCOLOGIQUE**  
**Chadian Action for Unity and Socialism/Popular and Ecological Revolutionary Party**  
**( ACTUS/prpe)**

E-mails : [actus\\_pr@yahoo.com](mailto:actus_pr@yahoo.com) [actus-prpe@club-internet.fr](mailto:actus-prpe@club-internet.fr)

**Tchad : La répression des défenseurs des droits humains persiste : 4 lourdes condamnations, et un 5<sup>ème</sup> Dr Albissaty vient d'être embastillé à son tour.**

## **Déclaration du Parti d'opposition, ACTUS/prpe**

A quatre jours du premier tour de la pseudo élection présidentielle, où le Général président Sultan Déby, un féru hors pair des hold up électoraux tenterait sa 5<sup>ème</sup> forfaiture, une chape de plomb s'abat sur le pays. En effet, le 07. avril 2016, le Tribunal de première instance de N'Djaména a abrité un procès inique d'essence politique des 4 leaders défenseurs des droits de l'homme. Le procureur a requis à la cour de condamner ces derniers à six mois de prison ferme.

La légèreté déconcertante des chefs d'accusation, n'a pas résisté face à la Force du droit de la défense du panel d'avocats et à la mobilisation massive citoyenne, surtout des jeunes maintenus à distance par la police.

Le procureur et le juge percuteraient-ils dans leur subconscient la gravité d'un verdict si lourd et injuste, séance tenante contre des innocents ? Leur conscience assumerait-elle les conséquences gravissimes pour le pays ?

Le refus du juge de délibérer au siège en reportant la délibération pour le 14 avril 2016 serait-il une stratégie de concocter d'autres fausses preuves d'accusation car les premières frappées de nullité étaient atomisées par la solide défense dès le premier tour.

Au demeurant, rappelons que les leaders de la société civile **Madame Céline Narmadji, M. Mahamat Nour Ibedou, M.Nadjo Kaina Palmer et M.Younous Mahadjir** furent illégalement mis sous mandat de depuis le 21 mars 2016, sous les fallacieuses accusations : « tentative de trouble à l'ordre publique, opposition à une autorité légitime et provocation à un attroupement non-armé ». Le parquet du tribunal de première instance de N'Djaména et la justice tchadienne en général exécutent servilement les ordres directs du Général président Sultan Déby, violant ainsi l'article 21 de la constitution qui stipule : « Les arrestations et détentions illégales et arbitraires sont interdites ».

Les articles 21 et 27 de la Constitution de la république du 31 mars 1996 garantissent les libertés fondamentales et notamment la liberté d'expression et le droit de manifestation Est-ce un délit, d'appeler les citoyens à manifester pacifiquement contre un 5<sup>ème</sup> mandat du Général président sultan Déby à la présidence de la république ?

Les crimes contre l'humanité commis en 26 ans de règne absolu ont fait 30.000 morts selon les estimations des organisations des droits de l'homme. Pourquoi les masses populaires tchadiennes victimes de cette folie et tyrannie meurtrière, devraient-elles accepter de reconduire au pouvoir l'Hitler tchadien ? Aucun peuple au monde n'accepterait de prolonger des telles souffrances.

**Poursuivant sa terreur à l'égard des leaders de la Société civile, un 5<sup>ème</sup> membre, Dr Albissaty Al Assam parole de l'Association « Ça suffit », fut arrêté le 04.04.2016 et incarcéré dans la même prison d'Amssiné où les 4 autres étaient détenus.**

A l'instar des ses camarades détenus, notre Parti, ACTUS/prpe condamne avec la plus grande fermeté cette arrestation et embastillement illégaux et politiques. Nous réitérons notre soutien indéfectible et solidarité militante au Docteur Albissaty et aux 4 autres victimes de la dictature criminelle du Général président Sultan Déby.

L'arrestation du Dr Albissaty malgré la présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, constater la situation politique tendue au Tchad, est un signe que le despote décide briser toute velléité de contestation de son pouvoir.

Si le tyran est si adulé par son peuple, comme le répète inlassablement ses thuriféraires, comment justifierait-il sa propension malade à réprimer dans le sang, tuer, ou embastiller les citoyens qui manifestent pacifiquement ?

Pourquoi le peuple devrait-il alors continuer à subir, les affres du despote Déby et son clan familial, prédateurs voraces des ressources nationales et rentiers du pouvoir ? Les assassinats, la corruption, les détournements des deniers publics, le népotisme, l'impunité qui caractérisé ce long règne absolu de 26 ans, ont pour conséquences la paupérisation exponentielle

**Action Tchadienne pour l'Unité et le Socialisme / Parti Révolutionnaire Populaire et Écologique (ACTUS /prpe)**

E-mails : [actus\\_pr@yahoo.com](mailto:actus_pr@yahoo.com) [actus-prpe@club-internet.fr](mailto:actus-prpe@club-internet.fr)



des masses populaires et le maintien de la pathétique performance du classement du Tchad parmi les 10 derniers pays les plus pauvres (183<sup>ème</sup> sur 185 pays selon le rapport IDH 2015 du PNUD), malgré les milliards de pétrodollars et d'aides financières internationales.

Est-il besoin de rappeler que toute l'administration publique des Finances et d'Économie (Ministères, Directions générales, Douanes, Trésors, Télécommunications, entreprises para publiques, l'Armée, la Police, la Gendarmerie...), les entreprises privées (Transports, Btp, Import-export, Communications...) sont dirigées par les membres du clan présidentiel, parmi lesquels certains font preuve d'incompétence notoire, car semi lettrés ou analphabètes. A titre d'illustration, citons le cas de l'Ex Directeur Général des Douanes du Tchad, M. Salaye Déby non titulaire d'un Baccalauréat et qui ayant détourné 136 milliards de FCFA, bénéficie de l'impunité

Le népotisme et l'apartheid social pratiqué par le tyran Déby, ont exclu d'emploi dans la fonction publique des milliers de jeunes cadres diplômés et compétents. Les salaires, les bourses d'étudiants, les pensions des retraités... ne sont pas payés depuis plusieurs mois. Cette punition collective est un acte criminel du tyran. Cela est révoltant et inadmissible pour un pays pétrolier

Face cette tragédie que vivent les masses populaires depuis 26 ans, Les 5 Leaders de défense des droits de l'homme ont le droit et le devoir d'appeler à manifester pacifiquement contre une pérennisation au pouvoir d'une des dictatures les plus féroces du monde.

A la lumière de la tragédie de la dictature que vivent les masses populaires tchadiennes, notre parti ACTUS/prpe

► exige du Général président Sultan Déby, la libération immédiate et inconditionnelle des 5 Leaders de la société civile et organisations de défense des droits de l'homme : **Madame Céline Narmadji, M.Mahamat Nour Ibedou, M.Nadjo Kaina Palmer et M.Younous Mahadjir et Dr Albissat Saleh Allazam.**

► demande à la communauté internationale, et plus particulièrement à la France qui apporte son soutien multiforme depuis 26 ans au dictateur Déby, de cesser cette aide qui renforce la tyrannie contre le peuple tchadien.

Les interventions militaires françaises ont permis de sauver in extremis le dictateur Déby de l'offensive des forces de résistances nationale (bras armé du peuple). La dernière était celle spectaculaire où les résistants avaient encerclé le palais rose du tyran. [Cf. *La Croix* du 7 février 2008]

Le silence du Gouvernement français face aux arrestations massives en cascades des défenseurs de droits l'Homme, n'équivaudrait-il pas à une assurance tous risques au tyran de continuer en toute impunité de violer les droits de l'homme ?

► demande à l'Union africaine et à l'Union européenne et à l'Onu de condamner sans contorsions diplomatiques les crimes du Général président Sultan Déby contre le peuple tchadien, car comme tous les autres peuples du monde, il aspire à la démocratie et au bien-être social.

Aucun peuple au monde ne voterait de son propre gré pour un candidat qui affame, assassine, humilie, détruit le pays..., par conséquent la bienveillance manifestée à l'égard du despote Déby malgré les hold up avérés des 4 scrutins précédents, exaspère le peuple et suscite un fort scepticisme sur la transparence de l'élection du 10 avril 2016.

Le peuple qui aspire à la démocratie n'acceptera plus jamais une reconduction frauduleuse du tyran avec l'onction complice de la communauté internationale. A cet effet, le préambule de la constitution l'autorise à passer à l'étape supérieure de la lutte pour conquérir ses libertés démocratiques et le bien-être social.

[ « - Proclamons solennellement notre droit et notre devoir de résister et de désobéir à tout individu ou groupe d'individus, à tout corps d'Etat qui prendrait le pouvoir par la force ou l'exercerait en violation de la présente Constitution ;

- « Affirmons notre opposition totale à tout régime dont la politique se fonderait sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, la concussion, le népotisme, le clanisme, le tribalisme, le confessionnalisme et la confiscation du pouvoir ; » ]

► réitère son soutien militant au peuple tchadien dans sa mobilisation contre un 5<sup>ème</sup> mandat à la présidentielle du 10 avril 2016 du Général président Sultan Déby

Vaincre le Général président Sultan Déby ou la mort, ensemble nous vaincrons car notre cause est juste.

07 Avril 2016

**Le Secrétaire Général d' ACTUS/prpe**  
**Dr LEY-NGARDIGAL Djimadom**

**Action Tchadienne pour l'Unité et le Socialisme / Parti Révolutionnaire Populaire et Écologique (ACTUS /prpe)**

E-mails : [actus\\_pr@yahoo.com](mailto:actus_pr@yahoo.com) [actus-prpe@club-internet.fr](mailto:actus-prpe@club-internet.fr)

